
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

6^e SÉANCE

Séance du mardi 27 avril 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 101).
2. **Eloge funèbre de Jean Lecanuet, sénateur de Seine-Maritime** (p. 101).
MM. le président, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
Suspension et reprise de la séance (p. 104)

PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD

3. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 104).
4. **Election d'un sénateur** (p. 104).

5. **Conférence des présidents** (p. 104).
MM. le président, Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés.
6. **Candidature à une commission** (p. 105).
7. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 105).
8. **Reprise de propositions de loi** (p. 106).
9. **Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 15 avril 1993** (p. 107).
10. **Ordre du jour** (p. 108).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

ÉLOGE FUNÈBRE DE JEAN LECANUET, SÉNATEUR DE SEINE-MARITIME

M. le président. Mes chers collègues, je vais prononcer l'éloge funèbre de Jean Lecanuet. (*MM. les ministres, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

« Chaque homme est unique. Chaque homme est un absolu. Chaque homme est sacré », dira un jour Jean Lecanuet. Voilà ce qui fut le terreau de sa vocation.

« La politique peut devenir le service des hommes, dès qu'elle s'enracine dans la cause de l'homme. » Voilà comment il concevait son devoir d'élu, dans la foi chrétienne, la droiture, l'intégrité et la fidélité à ses convictions.

La jeunesse de Jean Lecanuet, né le 4 mars 1920, s'écoule dans cette boucle de la Seine, dans cette ville de Rouen qu'il aimait tant, à une période où les débats du Front populaire viendront interpellier son éducation chrétienne ; deux idéaux qui sont alors vécus par sa famille et par bien d'autres en France comme contradictoires.

Jean Lecanuet, qui a seize ans en 1936, acquiert pourtant la conviction que ce qui est apparemment inconciliable peut être concilié : la fidélité à la foi, qui repose sur une certaine conception de l'homme, et la marche vers la justice et le progrès social, qui doit être le but de toute société humaine.

« Chacun reste l'homme de sa jeunesse », avait-il coutume de dire. La sienne sera marquée par la naissance de cette idée neuve, le centre, opposé aux extrêmes, rigoureux dans l'analyse et droit dans la démarche, modéré dans l'action, parce que rien n'est totalement bon dans un camp et totalement mauvais dans l'autre lorsque l'objectif se veut le même : permettre à chacun de vivre libre et digne. Elle sera aussi marquée par la rencontre avec la philosophie sartrienne, que l'adolescent ressent comme un choc. Ce « monde sans Dieu », l'existentialisme comme le marxisme, il sait qu'il ne sera jamais le sien.

Mais l'élève doué du lycée Pierre-Corneille a trouvé sa voie : celle, parfois difficile, toujours exigeante, mais exaltante de la philosophie. Jean Lecanuet y sera brillant.

A vingt-deux ans, sorti de khâgne et du lycée Henri-IV, il est le plus jeune agrégé de France. Ce choix sera déterminant dans son combat politique, un combat de l'esprit qui jamais ne se laissera inféoder à aucun courant.

Puis vient ce qu'il évoque comme « la nuit de l'asservissement, ces quatre années de larmes et de sang ». Le jeune professeur, mobilisé en 1940, sert dans les dragons et se bat sur la Loire, avant de rejoindre, en 1942, le réseau de l'ombre, le réseau franco-anglais du capitaine Michel. Il y sera particulièrement actif et n'hésitera pas à manipuler lui-même les explosifs destinés à gêner les communications de l'occupant.

Arrêté par les Allemands au cours d'une opération de sabotage, il s'évade et vit dans la clandestinité. Son patriotisme, mûri dans le combat, il saura en garder le souffle.

La philosophie a forgé son esprit, la Résistance façonné son destin. En résistance, Jean Lecanuet le restera toute sa vie, contre toute forme de totalitarisme, contre toute forme d'injustice sociale. C'est cet engagement qui l'amène à quitter la philosophie pour entrer en politique, sur l'initiative de Pierre-Henri Teitgen.

Nommé inspecteur général du ministère de l'information en 1945, Jean Lecanuet est à l'aube d'une longue et exceptionnelle carrière au sein de la famille démocrate-chrétienne.

Ses premières armes le voient entrer, de 1946 à 1951, dans les cabinets de plusieurs ministres MRP, où il occupe des fonctions de plus en plus importantes. Puis, c'est la première marche d'un destin national : Jean Lecanuet est élu député de Seine-Maritime en 1951. Il siège à la vice-présidence de la commission de la presse à l'Assemblée nationale. En 1955, il est secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le cabinet d'Edgar Faure.

En 1956, il entre au Conseil d'Etat comme maître des requêtes. Les deux années suivantes le retrouvent au cabinet de Pierre Pflimlin, ministre des finances, puis président du Conseil.

L'année 1959 est une date clé pour Jean Lecanuet puisqu'il fait son entrée au Palais du Luxembourg. Il y présidera le groupe MRP. Trois ans plus tard, il prend la tête du parti dont il portera haut la bannière.

De 1959 à 1988, il présidera aux destinées de sa famille politique : MRP, Centre démocrate, Centre des démocrates sociaux, Union pour la démocratie française. Il appartient à ce titre à la race des hommes publics qui auront incarné pendant plusieurs décennies un courant de pensée et guidé l'action de leurs avec une autorité qui les plaçait souvent au-dessus des querelles de courants et des batailles d'hommes. Cela l'entraîna aux tout premiers rangs du débat politique national.

Il faut à la fois du courage et de la conviction pour se présenter aux présidentielles de 1965. Jean Lecanuet ne manque ni de l'un ni de l'autre. L'éloquence, la clarté de propositions, l'intégrité et le charme de cet homme de quarante-cinq ans, encore inconnu des Français, contribueront grandement au succès inattendu de sa candidature, qui marque un tournant de la V^e République.

Jean Lecanuet, pour qui le centre est une évidence de toujours, l'incarne véritablement. A partir de cette date, promis alors à un brillant avenir, il connaît cependant une longue traversée du désert, parce qu'il veut demeurer fidèle à son

idéal. Parce qu'il a l'espoir de le voir enfin consacré, il soutient, en 1969, la candidature de M. Alain Poher à la magistrature suprême.

Maintes et maintes fois, on annoncera le ralliement de Jean Lecanuet, l'imminence de son entrée dans un ministère. Maintes et maintes fois, les rumeurs sont démenties. « Un homme politique, aimait à répéter Jean Lecanuet, s'il veut être autre chose qu'un moissonneur de ministères, doit être l'homme d'une idée. » Chez Jean Lecanuet, elle est forte, pleine, riche, c'est le centre et c'est l'Europe. L'homme, toute sa vie durant, voudra rester en accord avec l'idée. Aussi ne fut-il pas difficile pour lui de continuer à lutter dans l'opposition.

En 1974, il soutient M. Valéry Giscard d'Estaing parce qu'il estime qu'il est porteur d'un véritable programme de changements et, surtout, parce que les deux hommes partagent un même credo européen. C'est alors qu'il entre au gouvernement de M. Jacques Chirac. Ministre d'Etat, garde des sceaux, il fait voter l'abaissement de la majorité à dix-huit ans et défend une réforme constitutionnelle permettant à soixante parlementaires de saisir le Conseil constitutionnel. En 1976, il est ministre d'Etat, chargé de l'aménagement du territoire, lorsque M. Raymond Barre est appelé à Matignon.

Deux ans plus tard, Jean Lecanuet porte l'UDF sur les fonts baptismaux. En dix ans de présidence, il mettra en œuvre son goût du rassemblement pour regrouper l'ensemble des familles se réclamant d'une même inspiration libérale, sociale et européenne. Il en fera l'un des quatre grands partis politiques français.

En 1979, il retrouve le Sénat, où il sera ce grand président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées que nous avons tous connu. Il propose à sa commission des méthodes de travail efficaces.

Toujours en alerte pour participer à la réflexion indispensable à une meilleure compréhension d'un environnement international bouleversé, il se montrera particulièrement ouvert à des auditions nombreuses et diversifiées.

Ecrivains, experts, industriels, hauts fonctionnaires, militaires, ministres, personnalités étrangères sont venus devant la commission, qui a rempli, ainsi, tout son rôle au service du pouvoir législatif.

Attentif à mesurer, avec l'exactitude rigoureuse du philosophe, l'ampleur des changements dans le monde, il fera preuve d'audace en invitant au Sénat Boris Eltsine alors que celui-ci n'était encore que candidat à la présidence de la fédération de Russie. Lors du putsch de 1991, qui faillit remettre en cause six ans d'évolution soviétique, il n'hésitera pas à partir pour Moscou et à assister en direct, devant la Maison-Blanche, où siège le parlement russe, aux événements qui marquèrent une nouvelle page de notre histoire.

Lui-même a œuvré personnellement, pendant une période politique qui n'était pas naturellement la plus favorable, à entretenir des relations de travail étroites avec les plus hauts responsables militaires et civils de notre pays. C'est ainsi que, pendant la guerre du Golfe, le Président de la République sera naturellement conduit à le solliciter pour des missions délicates.

Nos soldats, de tous rangs, savent aussi combien il fut à leurs côtés alors que s'engageait pour nos troupes un combat lointain et dangereux, à l'issue incertaine.

Avec la vigueur tranchante qu'il savait manifester lorsqu'il estimait qu'un principe essentiel était en cause, il n'acceptera pas d'autre attitude que la totale solidarité avec l'armée en opération. Notre hémicycle garde le souvenir de débats animés au cours desquels il donnera une grande leçon sur le sens de l'Etat, le patriotisme et le courage.

En Jean Lecanuet, héritier spirituel de Robert Schuman, député européen de 1979 à 1988, l'Europe a trouvé l'un de ses meilleurs ambassadeurs. Il n'aura de cesse d'inviter à la construction européenne, avec un enthousiasme qui fut parfois l'objet de controverses politiques mais avec une vision et des analyses qui furent toujours admirées et respectées.

Dès 1954, Jean Lecanuet se bat pour la CED. Jamais, de 1965 à 1992, il ne s'arrêtera de plaider et de plaider encore pour un rêve devenu réalité : une communauté pacifique et prospère, construite librement par des Etats qui n'avaient jamais cessé, au cours des siècles, de se déchirer.

Dans ce combat, jamais il ne baissera sa garde. Malgré la souffrance et la maladie, qu'il défiera jusqu'au bout, il livrera son ultime message européen avant le référendum sur les accords de Maastricht, au cours d'une réunion historique qu'il tiendra lui-même à présider dans sa ville de Rouen. Il appelle alors le pays à resserrer ses rangs et à voter d'enthousiasme. Quelle belle leçon de foi et de courage ! « Eternellement jeune », dira de lui Valéry Giscard d'Estaing.

J'ai évoqué le destin national de cet homme exceptionnel. Mais je ne serais pas fidèle à sa mémoire si je ne revenais à ses racines et à son terroir. Jean Lecanuet était fier d'être normand comme il était fier de sa ville. Rouen ne se laisse pas facilement séduire. Elle aimera celui qui, vingt-cinq ans durant, présidera à ses destinées, et il le lui rendra bien. De tous ses mandats, c'est celui de maire qui lui sera le plus cher. Parce qu'il la veut toujours plus belle, il met en place dans sa cité une vraie politique d'urbanisation. Rouen fut ainsi la première ville de France à bénéficier de rues piétonnes. Bien d'autres réalisations encore seront à mettre à son actif.

Il y a la ville qui l'a vu naître, il y a aussi le département de Seine-Maritime, dont il est président à partir de 1974. Jean Lecanuet les veut, l'un et l'autre, vent en poupe et tournés vers l'horizon 2000. Travailleur inlassable, il leur en donnera les moyens et marquera de son empreinte et de sa présence ce pays rouennais, où la mer côtoie le bocage, où les ports sont les prolongements naturels des grasses prairies et où la prudence et la modération sont données aux Normands dès la naissance, comme un don de la terre.

Au crépuscule de sa vie, Jean Lecanuet nous donnera une ultime leçon de courage. Frappé injustement par une terrible maladie, jusqu'à la fin il restera debout, exerçant jusqu'à son dernier souffle ses fonctions locales et nationales avec une lucidité et un courage qui ont forcé l'admiration de tous.

Interrogé, il y a fort longtemps, sur la mort, il avait déclaré : « Voir la mort venir, non par défi, mais pour tenter de la regarder en face et d'en faire la conclusion acceptée d'une vie ! Je sais bien que, dans les derniers instants, les regards sont brouillés, mais je voudrais voir la mort approcher, faire le dernier bilan, me préparer... me préparer au jugement ».

Nous tous qui l'avons côtoyé ces derniers mois savons avec quel panache il a mis en œuvre ce vœu très spiritualiste qui nous a confirmé sa grandeur d'âme.

A l'homme qui a présidé aux destinées de son mouvement politique, à l'élu local d'expérience qui a tant fait pour les siens, au grand parlementaire qu'il fut, dont l'éloquence habite encore ces murs, à l'homme d'Etat qu'il restera toujours et qui a marqué son passage au Gouvernement d'innovations importantes, il nous faut aujourd'hui rendre un hommage tout particulier.

Le Sénat s'incline devant la vie et l'exemple de Jean Lecanuet.

Evoquant la vie de Jeanne d'Arc, si présente dans son esprit, il déclara un jour : « Tout est vertical. Tout est droit. Tout vient d'en haut et retourne en haut ». Cette image

magistrale illustre une vie tout entière tournée vers un idéal, cette vie qui fut la sienne et qui constitue pour nombre d'hommes publics un exemple et une référence.

Aux membres de sa commission, à son groupe politique de l'union centriste, j'adresse les condoléances émues et attristées du Sénat.

A sa famille, à ses enfants, je veux dire, au nom de tous mes collègues, que nous sommes à leurs côtés, à vos côtés, madame, dans la peine qui est la vôtre et que nous partageons. Sachez que Jean Lecanuet restera toujours des nôtres tant sont grandes et belles l'image et la trace qu'il laisse parmi nous.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement s'associe à la peine de la Haute Assemblée. Il veut dire à son tour la gratitude que la République doit à l'un de ceux qui l'ont servie avec le plus grand talent et la plus haute conscience.

M. le Premier ministre souhaitait, bien entendu, être lui-même l'interprète de ces sentiments de sympathie et de reconnaissance ; mais il ouvre, à cette heure même, à la tribune de l'Assemblée nationale, entouré de ses ministres d'Etat, le très important débat sur la ville. Il m'a demandé de le représenter et de vous exprimer le regret que lui cause l'absence à laquelle il est contraint.

Vous comprendrez aussi, monsieur le président, le prix que j'attache, comme l'un des héritiers spirituels de Jean Lecanuet, à être, au moment de cet éloge solennel, devant ses pairs et devant les siens, la voix du Gouvernement de la France.

La France. Jean Lecanuet, l'homme d'Etat qui s'est sans cesse identifié à la cause européenne, aimait la France d'amour. Ce n'est pas un paradoxe. C'est, au contraire, un rapport rigoureux de cause à effet. Il n'était pas un Européen qui continuait d'aimer la France. Il était amoureux de la France, et c'est pour la France, pour défendre et pour aider la France, qu'il était européen.

Nous avons tous en mémoire et dans le cœur la très belle phrase du général de Gaulle, qui imaginait la France comme « la princesse des contes ». Le maire de Rouen aimait notre pays au travers d'un autre visage, celui d'une bergère héroïque et sainte. Il l'aimait sous les traits de Jeanne d'Arc. Chaque année, dans des discours qui ne passeront pas, il faisait la proclamation publique de cet amour à sa patrie et à la jeune fille qui la sauva, pour qui, au centre même de sa ville, au lieu même de son supplice, il avait édifié une chapelle et jeté vers le ciel une croix. Jeanne ! Inspirée, craintive, rebelle, audacieuse et triomphante, libératrice et consacrée, trahie et suppliciée, immortelle, de Domrémy à la place du Vieux-Marché, après Orléans et après Reims, Jean Lecanuet lisait le destin de la France en suivant le destin de la jeune Lorraine, la jeunesse éternelle de la France liée à la jeunesse immortelle de Jeanne.

Comme Jeanne, à peine plus âgé, Jean Lecanuet a vu, à vingt ans, son pays envahi. Comme tant d'autres, il en vécut au plus profond le désespoir et la honte, non pas seulement de la défaite, mais de la déroute, terrassé par les mille détails d'une armée impréparée ou préparée pour une autre guerre, ces mille riens grotesques qui ajoutent l'humiliation à l'amertume de la défaite. Résistant, arrêté par les Allemands, évadé, ce fut le premier combat de Jean Lecanuet pour sa patrie. Certes, ce ne devait pas être le dernier.

Agrégé de philosophie à vingt-deux ans, premier de son concours, professeur lumineux, lui qui aima convaincre, il

allait très vite découvrir sa véritable vocation : l'action, la responsabilité et le combat politiques.

Le hasard eut sa part dans cet engagement. Il le racontait en souriant. Mais les hasards sont-ils fortuits lorsqu'ils conduisent un homme à trouver le seul chemin qui pouvait lui convenir ? Décidé à participer aux premiers meetings de tous les partis démocratiques qui pouvaient s'offrir à lui, il tomba un soir sous le charme de Pierre-Henri Teitgen et rejoignit, sans retour, le Mouvement républicain populaire.

Les premières années, qu'il fût jeune parlementaire ou homme de cabinet, selon les aléas de la vie électorale, il attacha ses pas à ceux de tous les grands de sa famille politique. Permettez-moi de citer André Colin, Robert Letourneau et, enfin, Pierre Pflimlin.

Son adhésion à la démocratie d'inspiration chrétienne était fondée sur une vision large et altière de l'homme, dont la personne ne prend sa dimension que dans les communautés de vie où elle s'inscrit. Il défendait cette vision du monde aussi bien dans l'action politique que dans la revue de réflexion qu'il fonda avec Etienne Borne, *France-Forum*. Pour Jean Lecanuet, l'action était constamment irriguée d'essentiel. A sa place, à son tour et comme une expérience d'incarnation, il tentait de faire entrer le plus haut idéal dans la plus humble réalité.

Vous avez évoqué, monsieur le président, son extraordinaire don oratoire. Ce fut un instrument puissant de son affirmation politique. Je dois pourtant à la vérité de dire qu'il détestait toute allusion publique à cette éloquence. Sans doute avait-il observé que, le plus souvent, on ne lui concédait la forme que pour mieux lui contester le fond.

Pourtant, pour ceux qui savaient la profondeur de sa pensée et adhéraient à sa pertinence, quelle expérience que le contrepoint flamboyant qu'il déployait devant les salles les plus hostiles, pour séduire l'esprit et convaincre le cœur avant d'emporter l'âme, en conjuguant les prestiges de la musique et la rigueur de la langue ! Il aura été un des orateurs majeurs de ce demi-siècle et le Sénat peut en témoigner, ne serait-ce qu'en se remémorant l'admirable discours qu'il prononça, à bout de forces, pour défendre le Traité sur l'Union européenne.

Dans notre vie politique nationale, sa ligne avait la clarté de l'évidence, qui se résume en une phrase : pour que ceux qui croient à l'engagement européen, libéral et social pèsent de tout leur poids dans notre vie nationale, il faut et il suffit qu'ils renoncent à leurs dérisoires querelles et qu'ils s'unissent. Sans cesse, il s'est employé à fédérer les démocrates-chrétiens, les indépendants, les libéraux, les radicaux.

Il le fit en créant le Centre démocrate au lendemain de l'élection présidentielle de 1965, qui fut pour lui, à la fois, comme souvent dans les affaires des hommes, sa chance et sa malchance, lui conférant d'emblée la célébrité, mais fondant un malentendu durable entre lui et de larges secteurs de l'opinion.

Il le fit en créant le Mouvement réformateur au début des années soixante-dix. Il le fit en 1976 alors que, venant de réformer l'unité de sa famille politique brisée quelques années plus tôt, il s'emploie aussitôt à jeter un pont vers les républicains indépendants et les radicaux. En 1978, il voit ses efforts rencontrer le succès : avec son ami, le président Valéry Giscard d'Estaing, il crée l'Union pour la démocratie française et en est élu président.

Mais, depuis les cités grecques, depuis les tribus gauloises, jusqu'à nos modernes nationalismes, nous savons bien tout ce qui s'oppose à cette idée d'union. Toujours l'idée d'union, qui seule permet un avenir à nos identités singulières, se heurte aux intégrismes, aux nationalismes, aux individualismes, autant de perversions de l'identité. C'est vrai pour les cités, pour les nations. Hélas ! c'est vrai aussi,

même si c'est dérisoire, pour les partis politiques. Jean Lecanuet a eu beaucoup à souffrir, dans la démarche d'union qui ne cessa jamais d'être la sienne, de ces jalousies et de ces menées. Il en fut blessé, mais jamais découragé. Il y avait seulement en lui comme un mouvement d'incompréhension à l'égard de la bassesse, un trouble dans le regard, qu'il balayait d'un revers de main pour ouvrir une page nouvelle de son action.

L'union du monde libre devant la menace communiste, l'union de l'Europe pour sauver et projeter dans l'avenir la civilisation de l'humanisme, l'union des militants européens démocrates et libéraux, tels furent, différents et pourtant toujours semblables, les combats de sa vie. Il savait que l'essentiel se jouait là : le combat, toujours recommencé, que l'humanité mène, depuis le fond des âges, pour son émancipation. Le combat de l'esprit contre le renoncement matérialiste, la cause de notre civilisation, avec son réseau complexe de racines, juive, grecque, latine et chrétienne, contre l'alliance toujours renouvelée des forces de mort, la haine, le mépris, l'argent roi et la force brutale des totalitarismes.

Je viens, monsieur le président, de prononcer le mot le plus important, le seul qui compte, le mot « esprit ». Je ne crois pas qu'il soit ici le lieu d'évoquer le cheminement spirituel de Jean Lecanuet. Mais il ne serait pas juste d'avoir rappelé cette vie, tissée de jeunesse et de ferveur, de goût de la pensée et de joie de vivre, de doute aussi, et jusqu'à la souffrance physique qu'il affronta en pleine conscience, en homme qui sait ce que sont les combats, il ne serait pas juste d'avoir évoqué cette vie sans dire un mot de l'étoile sur laquelle il guidait sa marche, et qui ne cessa jamais d'être pour lui la lumière venue dans ce monde sans être de ce monde.

Le Gouvernement, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, a voulu rendre hommage avec vous à l'homme d'Etat, au ministre, au grand parlementaire, à l' élu de Seine-Maritime et au maire de Rouen, l'un de ceux qui ont dominé notre vie publique dans ce demi-siècle. Permettez à ceux, dont je suis, qui sont entrés dans la vie publique à la suite de Jean Lecanuet, qui ont eu la chance d'être ses collaborateurs et ses amis, de dire à tous les siens, à sa famille rouennaise, à sa famille militante et à sa famille humaine la peine qui est la leur et leur gratitude pour celui dont ils continueront à partager la présence vivante.

M. le président. Mes chers collègues, selon la tradition, nous allons, en signe de deuil, interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Roger Chinaud.)

PRÉSIDENTE DE M. ROGER CHINAUD

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 18 avril 1993, de notre ancien collègue Modeste Zussy, qui fut sénateur du Haut-Rhin de 1948 à 1968.

4

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'informe le Sénat que, en application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, m'a fait connaître qu'à la suite des opérations électorales du 18 avril 1993 M. Maurice Ulrich a été proclamé élu sénateur du département de Paris, en remplacement de Nicole de Hautecloucq, décédée.

5

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement.

A. - **Mercredi 28 avril 1993**, à dix-sept heures :

Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° QE 1 de M. Michel Poniatowski à M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le principe de subsidiarité.

La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 *ter* du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes.

B. - **Judi 29 avril 1993**, à quatorze heures quarante-cinq :

Questions d'actualité au Gouvernement.

L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée au service de la séance avant onze heures.

C. - **Vendredi 30 avril 1993**, à quinze heures.

Six questions orales sans débat :

N° 1 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (politique de lutte contre la tuberculose) ;

N° 4 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense (production du Rafale sur le site d'Argenteuil, Val-d'Oise) ;

N° 2 de M. André Diligent à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (attitude des maires saisis d'un projet de mariage entre deux personnes dont l'une est en situation de séjour irrégulier) ;

N° 3 de M. André Diligent à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (harmonisation des pratiques des parquets en matière de consentement au mariage) ;

N° 6 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (réalisation du tunnel routier du Somport, Pyrénées-Atlantiques) ;

N° 5 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de la culture et de la francophonie (projet de démolition de la « maison Picasso » à Maisons-Alfort, Val-de-Marne).

D. - **Mardi 4 mai 1993**, à seize heures :

Eloge funèbre de M. Geoffroy de Montalembert.

E. - **Mercredi 5 mai 1993**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu (ensemble une annexe) (n° 196, 1992-1993) ;

2° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (n° 97, 1992-1993) ;

3° Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Bulgarie (n° 198, 1992-1993) ;

4° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 206, 1992-1993) ;

5° Projet de loi autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992 (n° 216, 1992-1993) ;

6° Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale n° 139 concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes, adoptée à Genève le 24 juin 1974 (n° 226, 1992-1993) ;

7° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Sanaa le 31 octobre 1991 (n° 229, 1992-1993) ;

8° Projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Lituanie (n° 244, 1992-1993).

F. - **Judi 6 mai 1993**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Proposition de loi de M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues tendant à créer une faculté nouvelle de participation des salariés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société anonyme (n° 332, 1990-1991).

M. Roger Romani, *ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés*. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Romani, *ministre délégué*. Monsieur le président, M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui animera, au nom du Gouvernement, le débat sur la proposition de loi de M. Chérioux, le jeudi 6 mai, vient de me faire savoir qu'il sera malheureusement, ce jour-là, dans l'impossibilité de gagner le Palais du Luxembourg avant seize heures trente.

Je suis persuadé que, comprenant les impératifs auxquels M. Giraud doit se soumettre, la Haute Assemblée acceptera de repousser en conséquence l'heure du début de ses travaux.

M. le président. Monsieur le ministre, le Sénat a entendu vos propos, et la séance du jeudi 6 mai débutera donc à seize heures trente.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Ces propositions sont adoptées.

6

CANDIDATURE À UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe du rassemblement pour la République a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la

commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale en remplacement de M. Camille Cabana, démissionnaire.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

7

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Jean François-Poncet demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui indiquer quelle politique il entend conduire dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

S'agissant des négociations multilatérales du GATT, tout d'abord, dont l'issue sera, à l'évidence, déterminante pour l'avenir de l'agriculture de notre pays, il lui demande, en particulier, de lui préciser le contenu exact du compromis de Washington ; il semblerait, en effet, qu'à côté du volet oléagineux et du volet portant sur l'*Uruguay round* des concessions aient été faites concernant les exportations de viande communautaire en direction de l'Asie du Sud-Est, ainsi que les importations de produits de substitution des céréales.

Il souhaite connaître, d'autre part, quelle appréciation il porte sur la compatibilité de l'accord de Washington avec la réforme de la politique agricole commune et, le cas échéant, quelles compensations légitimes seraient susceptibles d'être obtenues pour l'agriculture française.

Il lui demande, enfin, quelle action il entend mener pour éviter une négociation, étape par étape et secteur par secteur, comme l'a indiqué M. le Premier ministre, qui « conduit les pays européens à offrir un front dispersé ».

S'agissant de la réforme de la PAC, il lui demande quelles adaptations ont déjà été obtenues ou seront réclamées pour garantir à la fois une production compétitive et de qualité, et l'occupation complète du territoire par l'activité agricole, qui constitue, dans bien des cas, le dernier rempart contre la désertification.

Il attire en particulier son attention sur les conséquences des délocalisations de productions qui tendent à se généraliser - notamment dans le secteur des fruits et légumes - entraînant de graves perturbations du marché, avec des conséquences catastrophiques pour les producteurs.

Il souhaite connaître également les mesures nationales que le Gouvernement entend prendre pour permettre à l'agriculture française de supporter la modification profonde de son environnement international et communautaire.

Trois types de mesures seraient de nature à atténuer les conséquences de la réforme de la PAC : l'allègement des charges sociales et fiscales dans le sens d'une prise en compte du seul revenu réellement disponible ; l'utilisation optimale des mesures d'accompagnement prévues par la Communauté, notamment les mesures concernant le reboisement ; enfin, l'ouverture de nouveaux débouchés, spécialement en direction des biocarburants et des autres utilisations non alimentaires des produits agricoles. (N° 3.)

II. - M. Ivan Renar fait part à M. le ministre de l'éducation nationale de la vive émotion soulevée par les menaces pesant sur l'enseignement des langues anciennes dans le second cycle.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer le maintien et le développement de l'enseignement de ces disciplines. (N° 4.)

III. - M. Rémi Herment interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les décisions prises par le conseil des ministres de l'agriculture, les 30 et 31 mars 1992, à Bruxelles, concernant la campagne laitière 1992-1993. Il souligne que celles-ci ne peuvent donner satisfaction aux producteurs de lait.

D'une manière générale, M. Rémi Herment souhaite qu'il soit tenu compte, dans l'évolution de la réglementation des quotas laitiers au 1^{er} avril 1993, des propositions émises par la commission d'enquête du Sénat sur ce sujet, qui ont fait l'objet d'un rapport écrit, remis à M. le président du Sénat le 13 mai 1992, et qui sont les suivantes :

- des textes réglementaires connus plus tôt et qui ne soient pas modifiés en permanence ;

- une gestion départementale des références, sous l'autorité de la commission mixte ayant un réel pouvoir, dans le cadre d'une réglementation nationale claire mais pas plus restrictive que la réglementation de la Communauté européenne ;

- clarifier les prêts de fin de campagne, qui devraient être réalisés département par département et entreprise par entreprise, ce qui entraînerait plus d'équité entre les producteurs d'un même département et répondrait à leur attente et à celle de leurs organisations.

Le règlement n° 3950/92 du conseil établissant un prélèvement supplémentaire dans le secteur du lait et des produits laitiers - autrement dit la recodification des quotas CEE - date du 28 décembre 1992. Pour l'instant, le règlement français n'est qu'à l'état de projet alors que la campagne laitière est déjà commencée.

L'article 6 du règlement précité prévoit la possibilité pour les Etats membres de mettre en place un système de location. Il prévoit seulement deux critères pour ne pas mettre en œuvre cette location : la nécessité de faciliter les évolutions ainsi que les adaptations structurelles et les nécessités administratives impérieuses.

Le deuxième critère ne peut certainement pas être avancé en France ; en tout cas, il peut l'être encore bien moins que le premier.

Alors, quand verrons-nous la location des quotas laitiers en France ?

Un accord interprofessionnel existe, en date du 23 avril 1992. Il reste d'actualité et il est urgent de l'appliquer pour remplacer le système des prêts de quotas morts de fin de campagne, qui est inégalitaire et antiéconomique pour l'ensemble de la filière laitière.

L'article 7 du même règlement prévoit que le quota est lié, selon des modalités à déterminer par les Etats membres, « en tenant compte des surfaces utilisées pour la production laitière ou d'autres critères objectifs et, le cas échéant, d'un accord entre les parties ».

Quand la France va-t-elle décider d'annuler le décret du 31 juillet 1987 et de le remplacer par un règlement qui tienne compte des réalités du terrain et des décisions des responsables locaux ?

L'attachement à la totalité de l'exploitation est une hérésie qui ne peut qu'aboutir à la déstructuration en attisant les rivalités locales.

Il faut des décisions rapides sur ce point.

L'article 8 prévoit la mise en place de programmes de mobilité. Des programmes régionaux ont déjà été étudiés et n'attendent plus que l'accord des pouvoirs publics. Il est urgent de les faire fonctionner. (N° 5.)

IV. - M. Louis Minetti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la colère des agriculteurs après la réforme de la politique agricole commune intervenue en 1992. Un débat parlementaire s'impose sur la réforme de la politique agricole commune.

M. Louis Minetti demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il est prêt à participer à un tel débat. Ce débat pourrait être consécutif à une déclaration sur laquelle le Gouvernement demanderait au Sénat de se prononcer par un vote. (N° 6.)

V. - M. Jean-Pierre Fourcade demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de bien vouloir lui préciser les modalités selon lesquelles elle compte définir la réponse du Gouvernement aux difficiles questions posées par la dépendance des personnes âgées, réponse dont le Premier ministre a voulu faire l'une des quatre priorités de sa politique sociale.

Il lui rappelle que deux rapports, l'un présenté, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, par M. Jean-Claude Boulard en juin 1991, et l'autre établi en septembre 1991, à la demande du Gouvernement, par la commission « dépendance des personnes âgées », créée auprès du commissariat général du Plan le 7 novembre 1990, ont d'ores et déjà permis d'appréhender les éléments sociaux, financiers et structurels d'une telle réponse.

Il souligne que faute, pour les gouvernements précédents, d'avoir pu tirer les conséquences de ces travaux, trois problèmes s'ajoutent désormais à la dimension sociale des effets de la dépendance, qui appellent une réponse urgente : les dérives de l'allocation compensatrice, l'inadéquation des structures d'hébergement et la complexité du dispositif public de prise en charge.

Il lui indique que la commission des affaires sociales du Sénat s'apprête à adopter les conclusions du groupe de travail constitué, en son sein, sur les problèmes posés par la dépendance des personnes âgées. Il précise que trois propositions semblent devoir ressortir de ces conclusions : la nécessité de la mise en place d'une allocation de dépendance attribuée sans condition de ressources, assortie de l'obligation alimentaire au premier degré et de récupération sur succession, l'une et l'autre dans la limite d'un seuil, la mise en œuvre d'un mode de financement assurant une répartition équitable de la charge nouvelle et le développement, dans l'avenir, d'un système d'assurance qui, sans remettre en cause les devoirs qu'impose la solidarité nationale, permette aux usagers d'exercer le choix le plus propice à leurs intérêts patrimoniaux.

Il souhaite donc que le Gouvernement, sur ces bases ou sur celles qui lui paraîtront les plus appropriées, définisse le calendrier et la méthode selon lesquels il entend traiter l'un des problèmes sociaux et sanitaires les plus préoccupants de cette fin de siècle. (N° 7.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

8

REPRISE DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été avisé de la reprise, en application de l'article 28 du règlement, de :

1° la proposition de loi, présentée par M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission

nationale des méthodes substitutives à l'expérimentation animale, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 20 septembre 1991 sous le numéro 484 (1990-1991).

2° la proposition de loi, présentée par M. Louis Souvet et plusieurs de ses collègues, tendant à sanctionner les personnes recherchées ne prévenant pas les équipes de secours lorsque ces dernières deviennent inutiles, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 5 novembre 1991 sous le numéro 70 (1991-1992).

3° la proposition de loi, présentée par M. Pierre Vallon, tendant à préciser les conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale, qui avait été déposée le 13 novembre 1991 sous le numéro 81 (1991-1992).

Acte est donné de la reprise de ces propositions de loi.

9

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1993

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la partie législative du livre VIII (nouveau) du code rural.

Ce projet de loi sera imprimé sous le numéro 272, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au code de la consommation (partie législative).

Ce projet de loi sera imprimé sous le numéro 273, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président du Sénat a reçu, le 16 avril 1993, de MM. Serge Mathieu et Pierre Vallon une proposition de loi tendant à allonger les délais d'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 262, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règle-

ment et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de MM. Jean Arthuis, Henri Collard, Alain Lambert, Philippe Adnot, René Ballayer, Claude Belot, Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Jean Cluzel, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Paul Girod, Henri Goetschy, Emmanuel Hamel, Jacques Mossion, Jacques Oudin, Jacques Sourdille, René Tréguët, François Trucy et Jacques Valade une proposition de loi tendant à améliorer la fiscalité du logement.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 269, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de M. Pierre Vallon une proposition de loi visant à harmoniser la composition des bureaux des conseils généraux et des conseils régionaux.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 270, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de MM. Franck Sérusclat, Germain Authié, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jacques Bialski, Marc Bœuf et Jean-Luc Mélenchon une proposition de loi relative au désarmement unilatéral de la France.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 271, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de M. Jacques Larché une proposition de loi tendant à prohiber les mariages de complaisance avec des ressortissants étrangers en situation irrégulière.

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 274, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 22 avril 1993, de M. Bernard Seillier une proposition de loi sur la santé de la personne humaine.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 276, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de M. Paul d'Ornano un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu (ensemble une annexe). (N° 196, 1992-1993.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 264 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de M. Michel d'Aillières un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992. (N° 216, 1992-1993.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 265 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de M. Serge Vinçon un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale n° 139 concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérogènes, adoptée à Genève le 24 juin 1974. (N° 226, 1992-1993.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 266 et distribué.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président du Sénat a reçu, le 16 avril 1993, de M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Charles Descours, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Claude Huriet, Pierre Louvot, Guy Robert et Alain Vasselle un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission effectuée du 16 au 24 janvier 1993 par une délégation chargée d'étudier les problèmes de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle dans les départements de la Martinique et de la Guadeloupe.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 263 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de MM. Paul Girod, Jean Arthuis, Roland du Luart et Jean-Pierre Masseret un rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à la suite d'une mission d'information effectuée aux Etats-Unis, du 28 février au 6 mars 1993, sur la position de la nouvelle administration américaine dans les négociations du GATT.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 267 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 21 avril 1993, de MM. André Bettencourt, Claude Estier, Paul Caron et Paul d'Ornano un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée au Cambodge et au Vietnam du 26 février au 9 mars 1993.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 268 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu le 22 avril 1993 de M. Jacques Genton un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur les activités de l'Assemblée parlementaire de la CSCE.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le numéro 275 et distribué.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président du Sénat a reçu, le 16 avril 1993, de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2052/88 concernant les missions des fonds à finalité structurelle, leur efficacité ainsi que la coor-

dination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants.

Proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 4253/88 du Conseil, du 19 décembre 1988, portant dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2052/88 en ce qui concerne la coordination entre les interventions des différents fonds structurels, d'une part, et entre celles-ci et celles de la Banque européenne d'investissement et des autres instruments financiers existants, d'autre part.

Cette proposition d'acte communautaire a été imprimée sous le numéro E-71 et distribuée.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 28 avril 1993, à dix-sept heures :

Discussion de la question orale avec débat, portant sur un sujet européen suivante :

M. Michel Poniatowski constate que le traité sur l'Union européenne, qui fait du principe de subsidiarité une des règles essentielles de la répartition des compétences entre la Communauté et les Etats membres, semble s'en remettre, pour l'application de ce principe, à la seule autodiscipline des institutions communautaires. Il demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes si l'expérience des années passées ne montre pas la fragilité d'un système de répartition des compétences reposant seulement sur l'autodiscipline et s'il ne serait pas opportun de prendre des initiatives pour que le respect du principe de subsidiarité soit assuré par une instance émanant des parlements des douze Etats membres. (N° QE1.)

La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 *ter* du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes.

Personne ne demande la parole ? ...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinquante.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 27 avril 1992, à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

A. - Mercredi 28 avril 1993, à dix-sept heures :

Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° QE 1 de M. Poniatowski à M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le principe de subsidiarité (la discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 *ter* du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes).

B. - Jeudi 29 avril 1993, à quatorze heures quarante-cinq :

Questions d'actualité au Gouvernement (l'inscription des auteurs de questions devra être effectuée au service de la séance avant onze heures).

C. – **Vendredi 30 avril 1993, à quinze heures :**

Six questions orales sans débat :

N° 1 de Mme Marie-Claude Beaudeau à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (politique de lutte contre la tuberculose) ;

N° 4 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense (production du « Rafale » sur le site d'Argenteuil, Val-d'Oise) ;

N° 2 de M. André Diligent à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (attitude des maires saisis d'un projet de mariage entre deux personnes dont l'une est en situation de séjour irrégulier) ;

N° 3 de M. André Diligent à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice (harmonisation des pratiques des parquets en matière de consentement au mariage) ;

N° 6 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme (réalisation du tunnel routier du Somport, Pyrénées-Atlantiques) ;

N° 5 de Mme Hélène Luc à M. le ministre de la culture et de la francophonie (projet de démolition de la « maison Picasso » à Maisons-Alfort, Val-de-Marne).

D. – **Mardi 4 mai 1993, à seize heures :**

Eloge funèbre de M. Geoffroy de Montalembert.

E. – **Mercredi 5 mai 1993, à quinze heures :**

Ordre du jour prioritaire :

1° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord en matière domaniale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu (ensemble une annexe) (n° 196, 1992-1993) ;

2° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Venezuela en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (n° 197, 1992-1993) ;

3° Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Bulgarie (n° 198, 1992-1993) ;

4° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 206, 1992-1993) ;

5° Projet de loi autorisant la ratification du traité sur le régime « Ciel ouvert » (ensemble douze annexes), signé à Helsinki le 24 mars 1992 (n° 216, 1992-1993) ;

6° Projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale n° 139 concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes, adoptée à Genève le 24 juin 1974 (n° 226, 1992-1993) ;

7° Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Sanaa le 31 octobre 1991 (n° 229, 1992-1993) ;

8° Projet de loi autorisant la ratification du Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Lituanie (n° 224, 1992-1993).

F. – **Jedi 6 mai 1993, à seize heures trente :**

Ordre du jour prioritaire :

Proposition de loi de M. Jean Chérioux et plusieurs de ses collègues tendant à créer une faculté nouvelle de participation des salariés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société anonyme (n° 332, 1990-1991) ;

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR

En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations

électorales du 18 avril 1993 M. Maurice Ulrich a été proclamé élu sénateur du département de Paris, en remplacement de Mme Nicole de Hauteclouque, décédée.

MODIFICATION AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(85 membres au lieu de 84)

Ajouter le nom de M. Maurice Ulrich.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Jacques Legendre a été nommé rapporteur du projet de loi n° 240 (1992-1993) relatif à l'emploi de la langue française.

M. Gérard Delfau été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 248 (1992-1993) de MM. Claude Estier, François Autain et Gérard Delfau visant à modifier la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. André Fosset a été nommé rapporteur du projet de loi n° 254 (1992-1993) modifiant le régime des surtaxes locales temporaires perçues par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Lucien Neuwirth a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 218 rectifié (1992-1993) de M. Georges Gruillot tendant à compléter l'article 13 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DE LA DÉLÉGATION DU SÉNAT POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Lors de sa séance du 27 avril 1993, la délégation du Sénat pour les Communautés européennes a désigné comme vice-président M. Jacques Golliet en remplacement de M. Xavier de Villepin, démissionnaire.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

*Situation du centre d'essais
des propulseurs de Saclay (Essonne)*

7. – 20 avril 1993. – **M. Robert Vizet** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la défense**, sur la situation du CEPr (centre d'essais des propulseurs) de Saclay. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il entend retenir pour assurer la continuité d'activités de haute capacité technologique qui y sont liées, ou qui pourraient l'être, dans le cadre de diversifications profitables à l'intérêt national, ainsi que ses intentions concernant les personnels du centre, leur statut, leur emploi.

Soutien financier de la Seita à la société Ligier

8. – 22 avril 1993. – **M. Maurice Lombard** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui indiquer si la Seita a apporté son soutien financier à la société Ligier en 1992 et si ce soutien est poursuivi en 1993. Si la réponse est positive, peut-il lui indiquer quels sont les montants de ces interventions. D'autre part, cette société a-t-elle bénéficié et bénéficie-t-elle encore d'autres aides de l'Etat ?